

en spectateurs, mais comme acteurs. Ils se sont unis au prières de chrétiens déclarés schismatiques et hérétiques par leur Eglise; il ont concouru à l'adoption des résolutions prises par l'assemblée, et ils ont ainsi sanctionné les doctrines émises par des orateurs wes'yiens, anabaptistes et autres.

Parmi ces vingt-cinq ministres anglicans, on n'en comptait pas moins de douze appartenant au diocèse de Londres. Ces révérends ont donc fait, au grand scandale de leurs confrères et des fidèles anglicans, acte public de schisme. L'*English Churchman* signale avec convenance et avec douleur cette violation des lois et de la discipline de son Eglise; il en appelle à l'évêque de Londres contre ce désordre.

Il est parmi de douter que le Docteur Blomfield réponde à cette sommation, quelque juste et respectueuse qu'elle soit. Le prélat, qui s'est montré si prompt à venger les prétendues doctrines de son Eglise, quand il s'est agi de poursuivre le révérend M. Oakeley, fermera aujourd'hui l'oreille, afin d'échapper à la nécessité de donner une leçon au révérend Baptiste Noël et à ses amis. La raison de cette conduite est facile à saisir. Le parti évangélique compte de nombreux et puissants adhérents au sein de l'établissement national. En s'engageant dans des poursuites contre quelques uns d'entre eux, on attaquerait le parti tout entier, qui épouserait la cause des persécutés et s'associerait à leur sort. L'adoption de mesures rigoureuses contre les ministres anglicans évangéliques conduirait infailliblement à un schisme qui enlèverait à l'Eglise anglicane la moitié de ses membres; on conçoit que l'évêque de Londres hésite avant d'engager un combat qui éclaircirait ainsi les rangs de l'anglicanisme. Ce prélat pouvait agir plus hardiment avec le révérend M. Oakeley, vu que les puseyistes ne seront que d'hier; un grand nombre d'entre eux sont encore timides ou chancelants; c'est un parti sans homogénéité, et dont la puissance, à un certain point de vue, n'offre dans le présent rien de bien redoutable.

Sans aucun doute, le procès de M. Oakeley a déclaré quelques hommes qui comme lui, se sont convertis au catholicisme; mais un concours de circonstances empêchait que les puseyistes, en corps, pussent épouser la cause de M. Oakeley. Aussi avons-nous vu le Docteur Blomfield sévir avec la plus impitoyable sévérité contre l'auteur de l'*Histoire de saint Augustin* de Cantorbéry, et il est probable que vis à vis des ministres évangéliques il foulera aux pieds tous ses devoirs et se fera, par sa coupable tolérance, le complice des prévaricateurs plutôt que d'engager une lutte contre les ecclésiastiques de son diocèse qui ont adhéré à l'alliance évangélique. Disons aussi que M. Oakeley a été poursuivi et condamné pour avoir interprété les 39 articles dans un sens qui lui permettait d'accepter les doctrines de l'Eglise universelle, c'est que le crime était à peu près pardonnable. Ces doctrines en effet, ont une puissance qui les rend redoutables pour l'erreur, tandis que les doctrines hérétiques des partisans de l'alliance évangélique inspirent bien moins de craintes.

Nous trouvons dans le discours prononcé à la conférence de Londres par le révérend E. Bickersteth, une nouvelle preuve de l'élasticité du sens de ces fameux articles; car ce ministre s'est appuyé sur eux pour justifier sa présence au meeting. Il a déclaré qu'il agissait conformément aux principes de son Eglise en encourageant l'alliance évangélique, et il a démontré son assertion en s'appuyant sur le texte des mêmes trente-neuf articles dont M. Oakeley s'autorisait pour croire tout ce qu'enseigne l'Eglise catholique!

La conduite des ministres anglicans qui sont entrés dans la confédération des dissidents et le laisser-aller de l'évêque de Londres prouvent que l'Eglise anglicane tend chaque jour davantage, à se fractionner en deux grands partis: l'un qui, avec l'aide des puseyistes, se fortifie en se rapprochant de Rome, et l'autre, qui va s'engloutir dans l'océan du presbytérianisme.

NOUVELLES POLITIQUES CANADA.

OUVERTURE DU PARLEMENT.

CHAMBRE DU CONSEIL LÉGISLATIF.

Montréal, Vendredi, 20 mars 1846.

Nous donnons le discours d'ouverture du Parlement d'après la traduction de la *Minerve*.

Hier à 3 heures P.M., Son Excellence l'Administrateur-Général du Gouvernement s'est rendu à la Chambre du Conseil Législatif, dans la bâtisse du Parlement, et s'étant assis sur le trône, il a plu à Son Excellence de requérir la présence des Membres de l'Assemblée Législative. Les membres de ce corps se sont rendus à la barre du Conseil, précédés de leur orateur, sir Allan MacNab. Après quoi, Son Excellence a prononcé le discours suivant:

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,
Et Messieurs de la Chambre d'Assemblée:

L'obligation d'ouvrir cette session du Parlement m'a été dévolue en ma qualité d'Administrateur du Gouvernement, en conséquence du départ regretté du ci-devant Gouverneur-Général. Mais j'ai aussi ordre, en même temps, de vous faire connaître qu'il a gracieusement plu à la Reine de me désigner permanemment comme le représentant futur de Sa Majesté dans cette Province.

En vous annonçant que je suis ainsi devenu le successeur de lord Metcal-

fe, vous concurrez avec moi, j'en suis persuadé, dans l'expression du regret sincère de la cause pénible qui a éloigné cet homme distingué d'un poste dont il remplissait les devoirs avec un zèle et une habileté qui lui ont attiré, en toute occasion, la plus haute approbation de Sa Souveraine, et le respect, et la reconnaissance du peuple qu'il a gouverné comme son représentant.

Les diverses adresses qui ont été reçues et adoptées pendant la dernière session de la Législature, ont été déposées au pied du Trône. Je serai heureux de pouvoir vous donner sur icelles la gracieuse réponse de Sa Majesté.

Il était de mon devoir d'appeler, sous quelque circonstance que ce fût, votre attention sur l'état de la loi concernant la milice, mais l'incertitude qui a caractérisé les négociations qui ont eu lieu, depuis quelque temps déjà, entre le gouvernement impérial et celui des Etats-Unis d'Amérique, me fait un devoir de soumettre plus spécialement à votre considération la nécessité de la ré-organisation de ce corps pour la défense publique. J'ai la plus grande confiance que la loyauté et le patriotisme de toutes les classes des sujets de Sa Majesté au Canada, se montreront au grand jour, ainsi qu'autrefois et jusqu'à ce jour, dans le cas où leur pays aurait besoin de leur service et de leur protection. Mais il faut indispensablement aux efforts les plus zélés un système uniforme et bien approprié. Je me fais fort de vous assurer en même temps, que notre Gracieuse Souveraine, tout en se reposant invariablement sur l'amour indépendant et loyal de ses sujets Canadiens en ce qui concerne la défense du territoire de cette province, et le soutien de la domination britannique en icelle... que Sa Majesté, dis-je, sera toujours prête, ainsi que ses prédécesseurs l'ont été, à se servir avec promptitude et énergie, des moyens à sa disposition, et appropriés à la puissance de l'Empire, pour la sécurité de ses possessions dans l'Amérique du Nord.

Messieurs de la Chambre d'Assemblée:

Le sujet de la liste civile, qui a été mis sous votre considération par mon prédécesseur, attirera sans doute votre attention, en même temps que je me repose sur votre sagesse pour faire des appropriations qui mettront Sa Majesté à même de donner effet à vos souhaits, en recommandant au Parlement impérial les changements que nécessitent votre acte d'Union.

Les comptes fiscaux de la province vous seront soumis immédiatement. Les estimés pour le service de l'année courante seront aussi soumis à votre considération immédiate.

La nécessité de pourvoir à l'exécution des travaux et des améliorations publiques qui ont été entrepris avec la sanction du parlement fera le sujet de vos délibérations.

J'ai la satisfaction de vous informer que les revenus de l'année dernière n'ont pas été au-dessous de l'espoir qu'on entretenait sur leur montant; et je me repose sur votre bonne volonté pour faire les appropriations nécessaires pour le service public, comme l'intérêt bien entendu du peuple l'exige.

Honorables Messieurs et

Messieurs de la Chambre d'Assemblée:

Depuis votre dernière séparation, l'ancienne cité de Québec a vu un incendie désastreux, sans exemple dans ce pays, réduire la plus grande partie de ses édifices en cendres. Mon prédécesseur adopta alors des mesures que les circonstances rendaient indispensables... mesures qui seront soumises à votre approbation;—Cette épreuve sévère qu'il a plu à la divine Providence de faire sentir aux citoyens de Québec, a fait surgir la sympathie et la bienveillante charité de l'Empire Britannique; et nous pouvons, avec les meilleures raisons, apprécier la noble générosité qui a été déployée à leur égard; et cette générosité a prouvé que le peuple de la Grande-Bretagne considère les habitants du Canada comme ses frères, et comme ses co-sujets de la même puissante nation. Il vous reste, dans votre sagesse, à considérer s'il vous faut adopter des mesures ultérieures plus amples pour réparer les pertes éprouvées par les habitants de la cité de Québec dans la destruction de leurs propriétés.

Les dernières nouvelles de la Mère-Patrie indiquent un changement très-important dans la politique commerciale de l'empire. J'avais pris antérieurement occasion de solliciter le gouvernement de Sa Majesté de considérer l'effet que la proposition d'un tel changement pourrait avoir sur les intérêts du Canada. Mais jusqu'à ce que nous ayons une exposition plus ample de la réforme protégée, laquelle nous sera apportée probablement dans peu de jours, il ne faudrait pas se hâter de présumer que les réclamations de cette province, à une juste mesure de protection, ont été regardées avec mépris.

Pour ce sujet, comme pour divers autres sujets qui affectent la prospérité du Canada, et qui doivent vous occuper, j'offre ma coopération cordiale; et j'espère instamment que sous la direction d'une Providence toute sage, nous serons en état de poursuivre une marche calculée pour promouvoir les meilleurs avantages, et avancer le bien-être d'une colonie dont l'avancement est si rapide.

Les membres du conseil qui se trouvaient aujourd'hui en ville sont:

Les honorables René E. Caron, orateur, Peter McGill, William Morris, Alexander Fraser, Barthélemy Joliette, John Hamilton, François P. Bruneau, Adam Ferrie, Paul H. Knowlton, Thomas McKay, Gabriel Roy, Philip H. Moore, Amable Dionne, Joseph Dionne, De Boucherville, James Morris, John Neilson, James Gordon.

Voici la liste des Membres présents: MM. Armstrong, Aylwin, Baldwin, Berthelot, Boulton, Boutillier, Cauchon, Cayley, Chabot, Chalmers, Christie, Colville, Cummings, Daly, DeBleury, DeWitt, Draper, Drummond, Dugan, Ermalinger, Foster, Franchère, Gowran, Jessup, Johnson, Lacosse, La-